

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En sa séance du 23 novembre 2012, le Conseil de Gouvernement a adopté le document « Livre blanc : Stratégie nationale du Lifelong Learning ». Ce dispositif prévoit, entre autres, la constitution d'une commission consultative du Lifelong Learning, chargée notamment de définir un plan d'action nationale. Cette commission a été mise en place en janvier 2013.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Quel est l'état d'avancement des travaux de la commission ? Quand le plan national pourra-t-il être présenté ?
- Pourquoi le site internet www.s3L.lu, censé informer le public des stratégies nationales en matière de Lifelong Learning n'a-t-il plus été mis à jour depuis 2012 ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Taina Bofferding
Députée



Luxembourg, le 14 octobre 2014

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 544 de la Députée Taina Bofferding

La Commission consultative du Lifelong Learning (CC-LLL) représente la huitième mesure de la stratégie nationale du Lifelong Learning, qui a été adoptée par le Conseil de Gouvernement le 23 novembre 2012. La CC-LLL s'est réunie huit fois depuis sa création, en janvier 2013. Plusieurs réunions ont porté sur le Cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) et, notamment, sur la question de l'intégration des formations non formelles à différents niveaux de ce cadre. Par ailleurs, les membres de la CC-LLL ont étudié les possibilités d'accréditation des organismes et des programmes de formation selon des critères de qualité permettant un référencement au CLQ, en vue de l'attribution d'un label de qualité pour la formation professionnelle continue.

D'autres réunions ont thématiqué les voies alternatives de formation pour adultes et la faisabilité de la création de diplômes spécifiques pour adultes. L'offre luxembourgeoise en formation continue a également été discutée, ainsi que la formation des formateurs d'adultes du secteur privé.

En octobre 2013, les membres de la CC-LLL ont effectué une visite d'étude à Dublin afin de découvrir, à travers l'exemple irlandais, le mode de fonctionnement d'un cadre national de qualification. Ils ont pu s'informer auprès des experts et praticiens irlandais sur le système d'éducation de ce pays ainsi que sur la conception et la structure du National Framework of Qualifications (NFQ) en Irlande : sa promotion auprès du public, sa mise en pratique par les organismes et individus et son incidence sur les offreurs de formation.

La CC-LLL a élaboré, en novembre 2013, des recommandations sur les lignes stratégiques prioritaires en matière de Lifelong Learning au Luxembourg. Trois grands axes s'en dégagent :

- la création d'un cadre cohérent et transparent pour la formation tout au long de la vie, impliquant notamment une ouverture du CLQ à la possibilité de référencement des programmes de formation non formelle ;


- l'assurance qualité pour la formation professionnelle continue, y compris une possibilité d'accréditation selon des critères de qualité et la proposition d'une formation des formateurs d'adultes du secteur privé ;
- le développement continu des voies de formation et de qualification pour adultes.

Pour mettre en œuvre ces recommandations en même temps que les outils européens en matière d'éducation et de formation, la CC-LLL préconise une approche inclusive impliquant une collaboration avec les différents ministères et partenaires concernés.

Les recommandations de la CC-LLL ont été présentées au Ministre et au Secrétaire d'État de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en date du 13 décembre 2013.

La mise en œuvre des huit mesures de la stratégie nationale du Lifelong Learning se poursuit. Les mesures représentent les moyens mis en œuvre pour parvenir aux buts visés de la stratégie et font office de plan d'action. Un avant-projet de loi portant sur l'orientation scolaire et professionnelle est en cours d'élaboration. Dans le cadre des réflexions sur l'emploi et la formation, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires de la tripartite, proposera de créer une instance nationale d'accréditation pour la certification des organismes de formation et leurs programmes de formation.

Le site Internet www.s3L.lu a été lancé dans la foulée du démarrage du projet d'élaboration de la stratégie nationale du Lifelong learning (S3L). En fait, ce site a été un élément prépondérant du projet. Il présente les étapes du projet, les textes et documents bibliographiques, les résultats de l'enquête réalisée auprès des étudiants, des personnes âgées et des personnes sans emploi, ainsi que les rapports des ateliers de travail. Cofinancé par la Commission européenne pour la durée du projet, le site a contribué à la sensibilisation et l'information du public luxembourgeois quant à l'importance du Lifelong Learning. Avec la clôture du projet, les ressources pour faire évoluer le site n'ont plus été disponibles. Il est prévu de faire évoluer le contenu du site du projet S3L avec l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Lifelong Learning en impliquant le portail www.lifelong-learning.lu de l'INFPC.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse